RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 70188CF3-0E4A-4C0F-BCA4-0DE17E730821

APOLEA
Société à Responsabilité Limitée au capital de 93.400 euros
Siège social : Digital Park – 801 avenue des Champs Blancs – 35510 CESSON-SÉVIGNÉ
RCS RENNES 518 572 409

DÉCISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIÉS
PRISES SOUS LA FORME D'UN ACTE UNANIME

Les soussignés :

Monsieur Olivier **MÉRIL**, gérant associé, possédant ..... 2.334 parts sociales
Demeurant à [redacted]

Madame Catherine **MÉRIL**, associée, possédant ..... 1 part sociale
Demeurant à [redacted]

Après avoir exposé :

1- Qu'ils sont seuls associés d'**APOLEA** (ci-après dénommée "la Société"), société à responsabilité limitée identifiée en tête des présentes, dont le capital de 93.400 euros est divisé en 2.335 parts sociales de 40 euros de valeur nominale chacune.

2- Que l'article 20, 1° des statuts de la Société précise :

« Les décisions collectives statuant sur les comptes sociaux sont prises en assemblée générale. Toutes les autres décisions collectives peuvent être prises par consultation écrite des associés ou peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte. »

3- Qu'ils reconnaissent avoir disposé du temps suffisant pour prendre connaissance et étudier les décisions mises à l'ordre du jour, et avoir reçu toute information nécessaire à cet égard.

Ont pris les décisions suivantes, à l'unanimité :

- Précision relative à l'objet social et modification de l'article 2 des statuts.
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION
Précision relative à l'objet social et modification de l'article 2 des statuts

La collectivité des associés **décide** de préciser l'objet social de la Société, holding animatrice participant activement à la conduite du groupe et au contrôle de ses filiales.

En conséquence, la collectivité des associés décide de modifier l'article 2 des statuts de la manière suivante :

Anciennes dispositions	**Nouvelles dispositions**
ARTICLE 2 - OBJET La Société a pour objet en France et à l'étranger : - la prise de participation par tous moyens de droit, notamment par achat, souscription, fusion, de tous biens mobiliers et valeurs mobilières dans toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale. - la détention de ces titres en tant que holding financier et d'une manière générale, toutes opérations financières se rattachant à cette activité. - l'animation des filiales et la fourniture des prestations de services s'y rapportant, et notamment, l'assistance en matière de relations financières avec les tiers, de gestion de	ARTICLE 2 - OBJET La Société a pour objet en France et à l'étranger : - la prise de participation, directe ou indirecte, au capital de toutes sociétés, notamment en stratégie digitale et transformation numérique. - la conduite de la politique du groupe, le contrôle de ses filiales et la fourniture de toutes prestations de services (y compris de conseils) s'y rapportant, notamment en matière stratégique, au profit de ses filiales ou de toutes autres sociétés, notamment en stratégie digitale et transformation numérique. - l'exercice de tout mandat social dans toute société, notamment en stratégie digitale et transformation numérique.

Docusign Envelope ID: 70188CF3-0E4A-4C0F-BCA4-0DE17E730821

trésorerie, d'informatique, d'investissements, d'assurances, de gestion du personnel, juridique et fiscale, de communication et de développement, gestion et promotion des marques commerciales, l'octroi de toute garantie financière et notamment de caution des engagements de ses filiales, et toutes prestations se rapportant aux activités des sociétés dans lesquelles le holding a des participations. - la fourniture de prestations de services intellectuels ou matériels à toutes sociétés de l'artisanat, du commerce et de l'industrie, et plus généralement à toutes entités de droit privé ou de droit public, notamment dans le domaine du conseil, du management, de la gestion, de la communication et de la publicité. - et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.	- l'octroi de toute garantie financière et notamment de caution des engagements de ses filiales. - l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement, ainsi que toutes opérations financières quelconques pouvant s'y rattacher. - la souscription de tout financement destiné à permettre la réalisation de l'une ou l'autre des activités susmentionnées. - et, plus généralement, toutes opérations de quelques natures qu'elles soient juridiques économiques et financières, civiles, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, se rattachant à l'objet social ci-dessus ou à tous autres similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension, son exploitation ou son développement.

DEUXIÈME DÉCISION

Délégation de pouvoirs en vue des formalités

La collectivité des associés **délègue** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit, et spécialement à Maître Arnaud KERMARREC, avocat inscrit au Barreau de RENNES, membre de CUBE AVOCATS - KCA, société d'avocats dont le siège social est situé à ST-JACQUES-DE-LA-LANDE (35136), 1 rue Louis Braille, Cap Courrouze, Hall A, à l'effet de faire toutes modifications au Registre du commerce et des sociétés concernant la Société ; l'exécution de ce mandat valant décharge au mandataire.

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés.

Fait et passé sous forme électronique.

Le 02 avril 2025 | 08:50 CEST

Monsieur Olivier MÉRIL
Gérant associé

Signé par :
[redacted]
ACED1ED8C33B495...

Madame Catherine MÉRIL
Associée

[redacted]